

**RÉPONSE DU SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER**

au

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES RÉGIMES DE
RETRAITE PRIVÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES
(JANVIER 2009)**

**« Renforcer le cadre législative et réglementaire des régimes de
retraite privés assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de
prestations de pension* »”**



Les consultations du Ministère des finances sur les régimes de retraite en milieu de travail arrivent à un moment critique. Nous sommes au milieu d'une crise financière sans précédent causée en grande partie par la cupidité et l'incompétence de grands financiers. Pourtant ce ne sont pas eux qui ont à en supporter les conséquences. Les compagnies font des mises à pied massives quand elles ne font pas tout simplement faillite. Des milliers de travailleurs et travailleuses perdent leurs emplois et trop de personnes verront disparaître une bonne partie de leurs économies de retraite. Nos membres sont inquiets et furieux. Beaucoup d'entre eux prendront leur retraite dans les années qui viennent. Ils ont travaillé fort toute leur vie pour se faire dire maintenant qu'on ne peut plus leur donner les prestations de retraite auxquelles ils ont droit. Nous espérons que vous saurez répondre à leurs attentes et proposer des solutions qui protégeront leurs revenus à la retraite.

Les membres du SCEP comprennent l'importance d'avoir un bon régime de retraite. C'est une priorité à la table de négociation depuis des décennies. Un bon régime de retraite en milieu de travail leur assurait un revenu décent après des années de durs labeurs. La majorité de nos membres des secteurs des pâtes et papiers, des télécommunications, des médias et de l'énergie ont des régimes de retraite à prestations déterminées qui garantissent des prestations spécifiques à la retraite.

Avec la présente crise économique, beaucoup de nos membres sont inquiets. Les fonds de bien des REERs et des régimes à contributions déterminées (CD), si ardemment promus par les compagnies ces dernières années, ont perdu de leur valeur. Les indices des fonds d'actions, détenus dans la majorité des REERs et des régimes CD, ont perdu plus de 20 % de leurs valeurs. Les revenus qu'on peut tirer de ces régimes à la retraite dépendent de la performance des fonds investis mais aussi du taux d'intérêt en vigueur au moment de prendre sa retraite. Ils sont donc particulièrement vulnérables durant des périodes de turbulences financières. Par exemple, un travailleur qui a pris sa retraite le 15 mai 2008 aura près du double de revenus que celui qui l'a pris le 15 février 2009. Les consultations du Ministère des finances sur les régimes de retraite en milieu de travail arrivent à un moment critique. Nous sommes au milieu d'une crise financière sans précédent causée en grande partie par la cupidité et l'incompétence de grands financiers. Pourtant ce ne sont pas eux qui auront à en supporter les conséquences. Les compagnies font des mises à pied massives quand elles ne font pas tout simplement faillite. Des milliers de travailleurs et travailleuses perdent leurs emplois et trop de personnes verront disparaître une bonne partie de leurs économies de retraite. Nos membres sont inquiets et furieux. Beaucoup d'entre eux prendront leur retraite dans les années qui viennent. Ils ont travaillé fort toute leur vie pour se faire dire maintenant qu'on ne peut plus leur donner les prestations de retraite auxquelles ils ont droit. Nous espérons que vous saurez répondre à leurs attentes et proposer des solutions qui protégeront leurs revenus à la retraite.

Tableau 1 La valeur d'un régime à contributions déterminées d'une valeur de 100 000 \$ (fonds investis dans le TSX)

Date à la retraite	Revenu de retraite annuel
15 mai 2008	7 659,20 \$ (ou 638, 26 \$ par mois)
15 février 2009	3 937,33 \$ (ou 328,11 \$ par mois)

Les régimes de retraite à prestations déterminées, censés garantir des revenus spécifiques à la retraite, ont aussi vu leurs fonds diminuer considérablement. Les fonds de retraite de la majorité de ces régimes sont maintenant sous financés. Les employeurs doivent y faire d'importantes contributions pour les renflouer, et ce, en pleine crise économique. La situation peut être particulièrement dramatique dans le cas d'une compagnie en faillite et dont le régime est sous-financé. Comme les fonds de ces régimes ne sont pas protégés en cas de faillite, les retraités et les futurs retraités verront leurs prestations et autres avantages réduits.

Les banques et les compagnies d'assurance ont au moins la décence de ne plus faire la promotion de leur plan Liberté 55. Les grands financiers de Bay Street et de Wall Street, avec leurs primes à l'incompétence, pourront prévoir une retraite dorée, mais ce n'est sûrement pas le cas pour bien des travailleurs et travailleuses au pays. Ils auront plutôt le choix entre travailler bien après 65 ans pour arriver à joindre les deux bouts ou vivre dans la pauvreté parce que leurs revenus à la retraite ont fondu comme neige au soleil.

La situation est critique et des changements importants s'imposent si on ne veut pas assister à une hausse importante du taux de pauvreté chez les personnes âgées dans les prochaines années. C'est un véritable débat social qui doit s'engager avec tous les acteurs impliqués pour repenser les grandes orientations qui régissent les revenus à la retraite.

Nous déplorons que ce débat ne puisse se faire adéquatement dans le cadre proposé dans vos consultations. Débuter les consultations une semaine après leurs annonces semble plutôt vouloir limiter le débat. Les propositions du Ministère des finances sont tout à fait inadéquates pour faire face à la crise. Certaines vont même empirer la situation. Elles reflètent plutôt la vision idéologique du chacun pour soi du gouvernement conservateur.

Nous sommes en accord avec les recommandations proposées par le Congrès du travail du Canada sur les points soulevés dans votre dossier de consultation. Nous aimerions cependant attirer votre attention sur certaines d'entre elles au sujet des régimes à prestations déterminées:

Règles de financement et test de solvabilité

Le test de solvabilité est essentiel pour déterminer la santé financière d'un régime de retraite à prestations déterminées. Ce test permet de vérifier si un régime est adéquatement financé si on devait le terminer à une date donnée. C'est particulièrement important dans les cas de faillite ou de fermetures de compagnies. Si ce test démontre que le régime est sous-financé, les employeurs doivent faire des contributions au fonds sur une période de 5 ans. Différentes mesures peuvent être mises en place pour aider la compagnie à renflouer le fonds mais le syndicat doit d'abord y donner son consentement.

Cessation volontaire d'un régime

Dans ces cas, les promoteurs du régime doivent s'assurer qu'il est pleinement financé avant de le fermer.

Divulgaration d'information

Nous sommes en faveur de divulguer plus d'information aux membres du plan, qu'ils soient travailleurs actifs, retraités ou bénéficiaires. Cette information est nécessaire pour les aider à déterminer la sécurité et le financement de leur régime de retraite. Nous recommandons aussi que soient divulguées les informations au sujet de considérations de gouvernance, d'environnements et d'enjeux sociaux dans le choix des investissements. Une politique de financement devrait être obligatoire, incluant des informations sur l'utilisation de congés de cotisations.

Congés de cotisations

L'actuaire du régime devrait avoir la responsabilité de certifier quand un congé de cotisations est requis et de spécifier les raisons pour lequel il devrait être accordé. L'utilisation de congés de cotisations devrait être limitée. Il est important que la compagnie puisse plutôt créer une réserve pour les temps difficiles.

Une assurance-pension fédérale

Les secteurs manufacturier et forestier ont été passablement malmenés depuis plusieurs années. Le taux de faillite de compagnies canadiennes a grimpé en flèche récemment. La situation est particulièrement inquiétante pour les travailleurs affectés. Ils se retrouvent non seulement sans emploi mais s'ils étaient aussi membres d'un régime à prestations déterminées, il y a bien des chances qu'ils perdent aussi une partie de leur revenu à la retraite. Cette situation est injuste. Le gouvernement conservateur n'a rien fait pour protéger les emplois ni les prestations de retraite promis par les employeurs. Nous avons besoin maintenant plus que jamais d'un système fédéral d'assurance pour les

régimes de retraite. Cette assurance-pension nationale serait financée par les employeurs sur le modèle qui existe déjà en Ontario.

Améliorer le Régime de pension du Canada et le Programme de la sécurité de la vieillesse

Améliorer la sécurité des prestations des régimes de retraite à prestations déterminées aidera grandement les travailleurs et travailleuses qui ont de tels régimes à assurer une sécurité financière à la retraite. Par contre, ceux qui ont des régimes à contributions déterminées ou des REERs seront laissés à eux-mêmes.

Il est clair qu'ajouter quelques réformes mineures aux règles actuelles régissant les régimes de retraite en milieu de travail ne règlera pas le problème de la sécurité des revenus à la retraite pour la majorité des gens.

Nous nous opposons au principe du chacun pour soi privilégié dans les réformes et misons plutôt sur la solidarité pour nous sortir de la présente crise. La mise en place de programmes sociaux comme l'assurance-maladie a joué un rôle important pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens et citoyennes du pays. Nous proposons donc, de concert avec le Congrès du travail, d'améliorer en priorité les programmes sociaux suivants :

Les prestations du **Régime de pension du Canada** (RPC) doivent être augmentées pour qu'elles offrent 50 % du revenu industriel moyen. Ce régime couvre 93 % des travailleurs canadiens, assure des prestations définies, est indexé à l'inflation et les contributions s'y accumulent indépendamment de l'employeur. Sa santé financière est bonne et le régime ne fera pas faillite.

Cela peut se financer par une augmentation du niveau du maximum des gains annuels ouvrant droit à une pension et/ou par une augmentation des contributions au RPC étalée sur une période de 7 ans.

Les prestations versées par le **Programme de la sécurité de la vieillesse** doivent être augmentées de 15 % pour s'assurer qu'au minimum toutes les personnes âgées vivent au-dessus du seuil de la pauvreté.

Nous sommes à la croisée des chemins. L'idéologie du chacun pour soi a ses limites. C'est peut-être profitable pour les riches et les puissants de ce monde. Ils n'auront pas à choisir entre payer leurs médicaments ou leur loyer à la retraite. Ils se sont négociés des salaires faramineux, de généreux bonus et primes de départ. Ils ont pourtant été les premiers à conseiller aux travailleurs et travailleuses de délaissé les régimes de retraite à prestations déterminées, garanties par l'employeur, pour se tourner vers les REERs ou les régimes à cotisations déterminées, où chacun pouvait maintenant gérer leurs fonds selon leurs besoins. Le résultat est désolant. En période de crise économique, trop de

Canadiennes et de Canadiens voient maintenant leurs économies de retraite s'évaporer et risquent de glisser sous le seuil de pauvreté à la retraite. Merci du conseil.

Les travailleurs et travailleuses comprennent que la solidarité et l'entraide sont la base même d'une société plus juste. Ce sont des valeurs importantes du mouvement syndical. Nos programmes sociaux sont importants. C'est en les améliorant qu'on s'assurera que tous auront les revenus adéquats pour vivre dignement à la retraite. Les membres du SCEP sauront porter ce message haut et fort au cours des prochains mois.

